

No 16/18bis
Rapport de la commission des finances sur
le budget de fonctionnement de la Commune
de Vallorbe pour l'année 2019

Vallorbe, le 30 novembre 2018

Au Conseil communal de et à

1337 Vallorbe

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission des finances, (COFIN), composée de Mesdames Anne Rocca, Sandrine Robadey, Véronique Teuscher, Lorianne Foretay, rapporteur, et de Messieurs Jacques-André Chezeaux, Président, Johann Mange et Olivier Ponnaz s'est réunie le 12 novembre 2018 pour examiner le préavis susmentionné. Tous les membres étaient présents pour cette séance.

La COFIN tient à remercier Monsieur le syndic Stéphane Costantini et Monsieur le boursier Vincent Daucourt pour leur présence et toutes les explications précises et complètes données lors de cette séance.

La COFIN a étudié le budget et note une fois encore la qualité du document présenté par la Municipalité, tous les écarts significatifs au budget étant commentés.

Le budget, fait état d'une marge d'autofinancement de CHF 1'145'755.00, prévisions très similaires à l'année dernière. Le résultat budgétisé s'établit comme suit :

Charges	CHF 18'770'398.95
Revenus	CHF 18'799'535.00
Excédent de revenus	CHF 29'136.05

Comme à l'accoutumée le budget est toujours établi en prenant la pire des situations, tant aux niveaux des charges que des revenus. Les calculs sont basés sur une population de 4000 habitants.

Par rapport au budget 2018, il ressort une augmentation nette des charges de 3.42% (CHF 578'940.00) contre une augmentation nette des revenus de 3.17% (CHF 572'540.00). Cette évolution représente un écart net négatif de CHF 6'400.00 avant amortissements, attributions aux financements spéciaux et prélèvements aux provisions.

La COFIN s'est arrêtée plus longuement sur les points suivants :

Charges

30 Autorités et personnel

Il ressort une augmentation significative des charges du personnel, soit CHF 402'650.00 par rapport au budget 2018

Cette augmentation se justifie principalement par les faits suivants :

- L'engagement de trois nouvelles personnes (1.5 EPT), deux nouveaux postes : soit 50% aux ressources humaines et 50% aux finances + le remplaçant d'un collaborateur du service de la voirie engagé à 100% contre 50% auparavant.
- Les annuités salariales.
- L'adaptation des salaires au renchérissement du coût de la vie environ 1%, ce qui représente approximativement CHF 35'000.00
- Les nouvelles décisions de la CIP à savoir :
 - o Augmentation de la part patronale de 15% à 18% + prise en charge de la part employé de 2%, portant dès lors les cotisations à 20%. La part employé restant à 9%. L'impact de cette modification est d'environ CHF 1'000.00 par employé soit CHF 34'000.00.
- A noter également les primes de fidélité prévues dans le règlement communal, dès la 10^{ème} année de service et ensuite tous les 5 ans.
- Les charges sociales seront également augmentées du fait de la conclusion d'un nouveau contrat d'assurance maladie, avec conservation de la couverture complémentaire.

La Cofin s'est interrogée sur l'augmentation de l'effectif communal ces dernières années.

En 2000, nous avons 34 collaborateurs, soit 29.25 EPT (plein temps). En 2018, nous avons 37 collaborateurs, soit 35.5 EPT. L'augmentation de l'effectif est donc de 6.25 EPT. De plus, il y a lieu de tenir compte que des tâches, notamment de nettoyage, ont été confiées à des entreprises externes.

L'augmentation est en lien avec le développement de la commune qui assure aussi la gestion de plusieurs associations intercommunales (Ascovabano, SDIS).

Il est très difficile de comparer la dotation en personnel par rapport aux communes équivalentes, puisque l'outsourcing des tâches est très divers. Néanmoins, la Cofin estime que l'effectif du personnel est en adéquation avec les tâches effectuées.

210 Impôts

RIE III

Pour rappel la RIE III (Réforme Imposition Entreprises) touche l'imposition des personnes morales. L'impact sur le budget correspond à la perte des 2/3 des recettes. Le retour de la péréquation relatif à cet objet, qui est de CHF 50' mios pour l'ensemble des communes sera de CHF 94'000.00 pour la nôtre.

Dès lors, les impôts des personnes morales selon les comptes 2017 qui étaient de CHF 498'485.60 passent à CHF 150'000.00 selon le budget 2019.

Au regard des incertitudes la Municipalité a fait preuve d'une prudence certaine. En finalité, un manque à gagner conséquent est à envisager.

180 Transports

Participation au déficit du bassin de transport

La Cofin s'est interrogée sur plusieurs questions liées au financement des transports. Notamment, la ligne Vallorbe - Vallée de Joux et l'avenir du BGV ?

Les Combiens ayant décidé stratégiquement, vu la desserte des trains et les blocages constants des bus sur l'autoroute, de transférer graduellement les élèves fréquentant le Cessnov sur les gymnases de Lausanne. Le nombre de passagers va donc fortement diminuer et la question du maintien du BGV à terme se pose. Ne devrait-on pas suivre les Combiens et demander le transfert de nos élèves sur Lausanne qui profiteraient également de l'amélioration de la desserte des trains dès 2021 ?

Pour information, aujourd'hui le coût du BGV à charge des communes est de CHF 81'820.00/année réparti entre toutes les localités concernées, soit les communes disposant d'arrêt.

372 Service des bâtiments

La Cofin a débattu longuement de ce point. Ce service comprend 4 personnes actuellement + un contrat d'outsourcing pour les écoles de CHF 200'000.00.

Les avantages de l'outsourcing sont: le nettoyage en dehors des heures d'exploitation des bâtiments du collège et la délégation de la gestion de leur personnel.

Néanmoins, l'unanimité de la Cofin n'est pas entièrement convaincue de l'organisation en place, notamment sur le suivi journalier des incidents et dégradations. La Cofin souhaite qu'une enquête de satisfaction auprès des usagers soit faite et que les responsabilités entre utilisateurs et propriétaires soient définies.

La Municipalité nous fait également part que ce n'est pas à la commune d'endosser le rôle de « policier » à l'école.

Le départ du chef de service est prévu au 30.06.19. Le réengagement d'un chef de service permettra de redéfinir les points litigieux.

160 Tourisme

L'augmentation de la subvention provient de la redistribution de la taxe de séjour, selon décision du conseil communal de décembre 17.

460 Réseau égouts et épuration

Taxe

La forte augmentation des taxes correspond aux raccordements prévus suite à la délivrance de nombreux permis de construire. Projets de constructions à la Rue de l'Agriculture / Au Day et à la Rue du Mont d'Or 1^{ère} étape.

Planification d'investissement

La planification a été examinée minutieusement en fonction des nouveaux préavis et imprévus. Cette dernière se base sur une marge brute annuelle de CHF 3.5 mios.

Les gros imprévus sont l'aménagement de la zone industrielle du Day, en relation avec la nouvelle gare prévue, et la station de filtration de la Gerlette ainsi que divers préavis secondaires (La Foulaz, arrêts de bus etc...).

Nous observons que la construction du nouveau réservoir d'eau a dû être décalée.

Pour rappel le plafond d'endettement pour la législature est de CHF 43 mios, il est et sera respecté selon la présentation de la planification.

Au vu de ce qui précède, la commission des finances, à l'unanimité de ses membres, vous propose de voter le texte suivant :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VALLORBE

- vu le préavis municipal no 16/18
- ouï le rapport de la commission des finances chargée de l'étudier
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide :

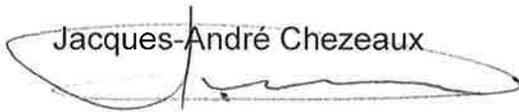
1. Le budget de fonctionnement de la Commune de Vallorbe pour l'année 2019 est adopté tel que présenté.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Pour la commission :

Le Président

Jacques-André Chezeaux



Le Rapporteur

Lorjanne Foretay

